



ELESMES

Juin 2009

Bulletin d'Informations Municipales N° 3

Dans ce
numéro :

Mot du Maire	3
Arrêtés	4
Sécurité	5
Foyer Rural	7
Infos pratiques	9
Nos finances	10
Programme de la Ducasse	12 13
CCAS	14
Enseignement	16
Rétrospectives diverses	17 à 23
Calendrier Manifestations	24



19, 20, 21 et 22 Juin

GRANDE DUCASSE

1^{ère} Fête des Communes Rurales de l'AGGLO

(programme en pages centrales)

Le journal municipal est édité par la commission communication de la mairie d'Ellesmes

Responsable de la publication : M. Jean Paul RAULT

Conception et réalisation : Antoine CHARLET

Participation à la réalisation : Nicolas DUVIVIER

David GREGOIRE

Sophie MAUFROY

Photos :

Antoine CHARLET

Nicolas DUVIVIER

Brigitte LAITEM

Bernadette GUIDEZ

René SIBIET

Distribution :

Conseillers Municipaux

ECHARDONNAGE

Par arrêté préfectoral la destruction des chardons des champs est rendue obligatoire sur l'ensemble des terrains, clos ou non, du département du Nord.



La responsabilité de cette destruction incombe à l'exploitant ou usager du terrain en cause ou à défaut à son propriétaire. Cette obligation est également imposée aux collectivités pour le domaine public.

Chaque année la destruction des chardons sera effectuée au cours du printemps et de l'été par voie chimique ou mécanique et devra être terminée ou renouvelée avant leur floraison.

Les solutions mécaniques ne sont autorisées qu'à partir du 1er juillet de l'année en cours sauf dans les friches et terrains vagues en milieu urbain.

Les produits chimiques utilisés devront être homologués pour cet usage et les entreprises réalisant la prestation devront être agréées par le service régional de la protection des végétaux.

En cas de défaillance des occupants, le maire fera **procéder** à la destruction des chardons **aux frais des intéressés et des sanctions sont prévues par le code rural.**

Respectez ces prescriptions pour l'environnement et pour éviter les nuisances à autrui.

La Gestion Différentiée des Espaces Verts



En cette fin de mois de mai, une entreprise agréée a procédé au fauchage des bords de route et des talus. De nombreux d'Ellesmois ou Ellesmoises se sont inquiétés de la façon de procéder et du résultat obtenu. Cette façon de travailler correspond à l'application du fauchage différencié préconisé par les actions « trame verte » de l'AMVS, dans le respect du contexte du Grenelle de l'environnement.

La gestion différenciée respecte l'environnement en limitant l'utilisation de produits nocifs et en favorisant la diversité de la flore et de la faune locale.

Un fauchage différencié c'est l'entretien raisonné des espaces verts publics :

- pour les bords de route et talus, un fauchage tardif (2 à 3 fois l'an)
- chaque tonte doit laisser une partie non fauchée permettant le renouvellement

La gestion différenciée son contexte :

- au niveau national = Grenelle de l'environnement
- au niveau régional = schéma régional trame verte et bleue
- au niveau local = mise en œuvre du plan trame verte de l'AMVS

Pourquoi cette mise en place de la gestion différenciée ?

- pour réduire les coûts d'entretien des espaces verts des collectivités, en améliorant la biodiversité
- pour recréer le lien entre la population et la nature
- pour économiser et optimiser le temps de travail des employés
- pour limiter les impacts de l'homme sur l'environnement

La Gestion différenciée ne concerne pas seulement les collectivités locales mais aussi les particuliers. Il faut chasser de notre esprit les schémas établis « tonte rase = propreté » ou « fleurissement = fleurs horticoles »

Chaque jardin ou espace vert individuel doit réserver une partie naturelle afin de préserver la biodiversité.

LA GESTION DIFFERENTIEE, C'EST LA CONTRIBUTION DU JARDINIER AU DEVELOPPEMENT DURABLE



Ducasse

D

Vendredi 19 juin

Grand Match

FOOT - RUGBY

à 18 h 30

Avec l'arrivée de l'été, voici notre 3ème bulletin municipal réalisé entièrement par la commission communication.

Dans ce bulletin vous trouverez le nouvel arrêté du maire concernant la lutte contre le bruit et quelques rappels de réglementations applicables à notre commune, pour le bien être de chacun des Elesmois. Je vous demande d'appliquer ces directives et de faire preuve de civisme afin d'éviter tout malentendu.



Nos projets prennent forme, des dossiers concernant la sécurité du réseau routier et des bâtiments publics ont été déposés avec les demande de subventions, nous attendons avec impatience le retour de ces dossiers et une réponse positive afin de pouvoir démarrer les travaux prévus pour cette année 2009, si tous les financements sont acquis.

Cet hiver nous a apporté beaucoup de désagréments, suite aux périodes de gel et de dégel notre voirie communale a été très endommagée; les travaux les plus urgents ont été effectués par les entreprises sur la rue de la Chapelle, du Ponteau et de Boussois; la circulation sur la rue de l'Épinette a du être interrompue suite à un effondrement de la chaussée.

Enfin le PLU de notre commune a été voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal après quelques modifications apportées sur la première étude. Après l'approbation des services de l'État il sera appliqué et présenté à la population lors d'une réunion publique ; ce PLU va nous permettre de définir une réelle politique d'aménagement durable de notre village pour ces prochaines années.

Certes il reste beaucoup de travaux à réaliser concernant la sécurité du réseau routier, la mise aux normes de nos bâtiments communaux, le foyer rural qui se dégrade, tout cela va être programmé suivant nos possibilités financières sur plusieurs années.

Vous avez pu constater un certain retard au niveau de l'entretien de notre voirie (nettoyage des fils d'eau, désherbage, entretien des routes) et des espaces verts du à des absences prolongées pour maladie du personnel. Une étude est en cours afin de pouvoir réaliser ces interventions en temps utile pour assurer la propreté de notre village.

Concernant notre politique sociale, elle a été définie par la commission, présentée au Conseil Municipal et votée à l'unanimité.

Juin c'est également la ducasse avec un programme d'activité sur quatre jours, beaucoup d'animations et d'attractions foraines, c'est un lieu de rencontre pour toute la population. Ce sera également la première fête des communes rurales de l'AGGLO avec l'organisation d'un INTER-VILLAGE le samedi 20 après midi.

La période des grandes vacances c'est pour bientôt, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances.

Bien à vous

Jean Paul RAOUT

INTERVILLAGE
Samedi 20
à partir de 14 h

ARRÊTÉ—RÉGLEMENTATION

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

Portant sur la lutte contre le bruit

En date du 16 avril 2009

Un nouvel arrêté approuvé par les services de la Sous Préfecture qui annule et remplace l'arrêté du 22 juillet 1992

Le Maire de la commune d'Elesmes,

Vu le décret n° 2006-10099 du 31 Août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Article R 1334—31 du code de la santé publique

Article R 1337—7 du code de la santé publique

Article R 1337—8 du code de la santé publique

Article R 1337—9 du code de la santé publique

Article R 1337—10 du code de la santé publique

Article R 623—2 du code pénal

Considérant qu'il y a lieu dans l'intérêt de la tranquillité publique d'interdire certaines activités bruyantes.

ARRETE

ART.1 : Sont interdits sur le territoire de la commune d'Elesmes tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

ART.2 : Les périodes d'autorisations de certaines activités bruyantes, notamment travaux de bricolage et de jardinage, tontes de pelouses, utilisation de perceuses, marteau pneumatique, tronçonneuses, réglementant la lutte contre les bruits de voisinage ne sont autorisés que durant les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 14 à 20 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h 30

Art. 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

REGLEMENTATION CONCERNANT

LE BRULAGE DES DECHETS

Le brûlage des déchets peut être non seulement à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, mais aussi la cause de la propagation d'incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

Le Règlement Sanitaire Départemental (RDS) interdit le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés.

Dans la note sur le brûlage à l'air libre des déchets (2005) rédigée par la DDE et validée par la DDAS et le MEDD, les déchets verts (branchages) entrent bien dans la catégorie des déchets ménagers, le brûlage est donc interdit (article 84 du RDS).

Nous rappelons que les déchets verts sont collectés par l'AMVS et peuvent être déposés dans les déchetteries.

Les infractions au R.S.D. sont maintenant sanctionnées par l'article 7 du décret 2003—462 du 21 mai 2003 et l'article 131—13 du code pénal (une amende de 450 euros peut être appliquée pour contravention de 3^e classe).

Afin d'éviter tout problème et malentendu, nous faisons appel au civisme de chacun.

Le Maire

POINT SUR LA SECURITE

• SECURITE ROUTIERE

→ Rue de la Chapelle :

Suite à la Remarque des riverains et des usagés de la rue de la Chapelle concernant son insécurité liée à de nombreux excès de vitesse, nous avons prévu dans le cadre du budget 2009 de poursuivre son aménagement et surtout sa mise en sécurité pour un montant de 120 796 €, les demandes de subventions ont été effectuées.

Ce projet a eu l'approbation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal.



→ Routes départementales :

Là aussi nous rencontrons les mêmes problèmes d'insécurité, le non respect de la limitation de vitesse, une étude va être réalisée à notre demande par les services de la voirie du Département. Il faut savoir que les travaux de mise en sécurité devront être pris en charge par la commune, avec un coût important, cela devra être programmé dans le temps suivant les possibilités de notre trésorerie.

→ Accès à la voirie et aux bâtiments publics pour les personnes à mobilités réduites :

Certains aménagements seront nécessaires, les travaux seront également à la charge des communes, nous devons effectuer dans un premier temps le recensement des aménagements à effectuer, l'AGGLO va nous aider dans ce domaine, une commission dont je fais part a été créée.

• SECURITE DES BATIMENTS

→ continuer la mise en sécurité du Foyer Rural et de l'école par la mise en place de dispositifs d'alarme incendie, sachant qu'un projet de réhabilitation du Foyer Rural est en cours d'étude avec une mise aux normes actuelles,



→ la rénovation de la toiture de l'église indispensable pour la sécurité, les demandes de subventions ont également été effectuées.

→ Quelques travaux de mise en sécurité ont commencé sur le terrain de football ; là aussi il y a un travail important à réaliser sachant que notre équipe accède à un niveau supérieur avec de nombreux impératifs.



Dans le prochain bulletin Municipal nous vous informerons sur l'avancement de ces travaux.

Fleurissement



Entretien des espaces Verts



Eglise

- Etat des lieux sur ce dossier
- Demande de subvention en cours
- les travaux pourraient débuter l'an prochain



Cimetière

- la reprise de 13 concessions est terminée et la place pour de nouvelles concessions est disponible
- La prochaine tranche de travaux concernera le columbarium



Foyer Rural

- Réflexion / décisions prises quant à la modernisation du foyer
- Réfection carrolage et blocs de sécurité
- Rénovation du hall d'entrée



Eclairage Public / Voirie

- Travaux de réfection des coffrets de l'allumage public
- Rue de l'Épinette suite à un effondrement remise en état de la chaussée
- Rue de la Chapelle, de Boussois et du Ponteau, réfection de l'enrobé suite aux dégâts du gel
- nettoyage des fils d'eau (travaux en cours)

FOYER RURAL

Vous n'êtes pas sans savoir que votre foyer rural n'est plus très jeune et de ce fait présente des signes incontestables de vétusté tels que mouvement de sol, infiltration, dégradation des revêtements muraux, vieillissement des équipements etc.... Il ne répond plus à certaines normes liées à la sécurité et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (toilettes pour handicapés).



Nous vous rappelons que nous avons fait réaliser des travaux d'urgence afin de garantir l'accueil du public, remplacement du coffret électrique, remise en état des blocs de sécurité, asservissement de la vanne gaz en cuisine, réfection des sols, rénovation du hall d'entrée...

De plus vous avez pu remarquer que lors de certaines manifestations, la capacité d'accueil paraît insuffisante et ce pour diverses raisons, conception des accès et des volumes incépteurs.

C'est pourquoi, nous avons créé un groupe de travail composé de conseillers, issus de différentes commissions, pour élaborer une étude de rénovation sous couvert de M. J-P Raout.

Un architecte a donc été mandaté afin qu'il nous conseille et nous présente différents projets incluant l'emploi de nouveaux matériaux, de nouvelles technologies en matière d'énergie, et axés sur la gestion des surfaces.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu dans le but de définir nos besoins, nos exigences et nos possibilités financières. La qualité d'un ouvrage passe aussi par une juste maîtrise des coûts.

Une première présentation des projets se tiendra dans le courant du quatrième trimestre 2009, nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier dans notre prochain bulletin municipal.

Bonne vacances et bonnes vacances à tous.

Le groupe de travail « Foyer Rural »



Animaux

Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts



1 On met la main dans un sac plastique et on le retourne...

... on attrape l'heureuse création de son chien ...



2

3 ... et on jette le tout dans la poubelle la plus proche. Facile!

Nous rappelons que toute personne détentrice d'un chien «potentiellement dangereux» est tenu de s'adresser à la Mairie de son lieu de domicile en vue d'y établir sa déclaration. Il est également rappelé que l'achat, la cession, l'introduction de chiens d'attaque sur le territoire sont interdits.



Dans la rue, tout chien quelque soit sa race, doit être tenu en laisse, les chiens doivent être muselés lorsqu'il sont réputés dangereux

Les chiens et chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie et être emmenés à la fourrière. Leurs propriétaires peuvent être contraints de payer une amende et d'acquitter les frais de fourrière.

La détention d'animaux oblige à respecter des règles d'hygiène et de salubrité et de ne pas créer des nuisances vis-à-vis des voisins ou d'autrui. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections laissées par leurs animaux sur les trottoirs, les espaces verts ou le bord des routes. Un geste simple (voir ci-contre) qui assure la propreté des endroits fréquentés et respecte l'environnement.

Soyons civilisés

Le R.S.A.

Le **R.S.A. (Revenu de Solidarité Active)** entre en vigueur à partir du 1er juin 2009. C'est la loi du 1er décembre 2008 qui a généralisé le Revenu de Solidarité Active et réformé les politiques d'insertion.

Le Revenu de Solidarité Active remplace automatiquement le Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I.) et l'Allocation de Parent Isolé (A.P.I.) à compter du 1er juin 2009, les bénéficiaires percevront leur attribution à partir du 5 juillet 2009. Le montant est versé par les Caisses d'Allocations Familiales.

Le R.S.A. s'adresse aux personnes de plus de 25 ans (ou moins si enfant à charge), exerçant ou reprenant une activité professionnelle et aux bénéficiaires actuels du R.M.I. et de l'A.P.I.

Le R.S.A. a pour objectif de compléter les revenus faibles (personnes travaillant à temps partiel ex : CA, CAE), d'encourager le recours à une activité professionnelle normale, de lutter contre l'exclusion et de simplifier les minima sociaux.

Pour tous renseignements consulter le site Internet : www.rsa.gouv.fr

CLIC du Val de Sambre

CLIC, sous ce petit mot qui a du « punch » se cache le Centre Local d'Information et de Coordination, structure parapublique financée essentiellement par le Conseil Général.

Ce **service de proximité gratuit et personnalisé** a pour objectif d'informer, conseiller et d'orienter les personnes retraitées et leur famille dans toute les démarches, en coordination avec les structures au service du 3ème âge.

Les demandes traitées depuis le début d'année concerne :

- ⇒ le maintien à domicile (aide à domicile, le partage de repas, une aide à l'entretien du jardin, le système télé-alarme etc....)
- ⇒ l'amélioration de l'habitat
- ⇒ les aides financières
- ⇒ l'hébergement en maison de retraite

Le CLIC répond à toutes ces attentes

Secteur d'intervention du CLIC de MAUBEUGE: Assevent, Bersillies, Bectignies, Boussières/Sambre, **Elesmes**, Feignies, Gognies chaussée, Hautmont, Jeumont, Mairieux, Marpent, Maubeuge, Neuf Mesnil, St Rémy du Nord, Vieux Reng, Villers sire Nicole

Ducasse

Dimanche 21

après-midi

Défilé des

Petits Guignols

CLIC Du VAL de SAMBRE

Centre Local d'information et de Coordination en Gériatrie

226 Rue d'Hautmont

59600 MAUBEUGE

☎ 03.27.56.16.44

☎ 03.27.59.55.16

Mail : clic.maubeuge@tempsdevie.fr

Bureaux ouverts : tous les jours de 8 h30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Le lundi ouverts sans interruption de 8 h 30 à 17 h

Informations Pratiques

Permanences du Maire et des Adjoint

- M RAOUT Jean Paul (Maire) : Lundi et Jeudi sur rendez-vous
- Mme LAITEM Brigitte (1ère Adjointe) : Mercredi de 17 à 19 h
- M CHARLET Antoine (2ème Adjoint) : Mardi de 16 à 18 h
- M SIBIET René (3ème Adjoint) : jeudi de 16 à 18 H
- M GRÉGOIRE David (4ème Adjoint) : sur rendez-vous

Ouverture de la Mairie

- Lundi de 14 h à 18 h
- Mardi de 14 h à 18 h
- Mercredi de 14 h à 18 h
- Jeudi de 14 h à 18 h
- Vendredi de 14 h à 17 H

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pour se conformer au règlement européen du 13 décembre 2004, une nouvelle génération de passeports dits « biométriques » est mis progressivement en place en France.

Depuis le 12 mai 2009, les modalités de dépôt des demandes de passeport sont modifiées. Les usagers ne peuvent plus déposer leur demande de passeport dans la mairie de leur lieu de résidence mais dans l'une des 37 communes du département de leur choix, où sont implantés un ou plusieurs dispositifs de recueil des données des usagers.

Pour l'arrondissement d'Avesnes les communes retenues sont :

- Avesnes sur Helpe
- Fournies
- Maubeuge (ville la plus proche)
- Le Quesnoy

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet de la préfecture : www.nord.pref.gouv.fr à la rubrique « PASSEPORT »



Opération Canicule 2009

En 2003 la France a connu l'été le plus chaud depuis 50 ans qui a causé le décès de très nombreuses personnes (plus de 14 000).

Pour éviter qu'une telle catastrophe se reproduise, les pouvoirs publics ont mis en place le plan canicule activé du 1er juin au 31 août afin de réduire les effets sanitaires de prochaines vagues de chaleur.

Le Conseil Municipal, le CCAS et quelques bénévoles participent activement à ce plan en menant des actions spécifiques auprès des personnes les plus vulnérables :

- recensement des personnes âgées ou handicapées isolées (registre confidentiel)
- information et écoute des personnes vulnérables
- visites à domicile des personnes âgées isolées

Pour tous renseignements contacter :

- Mme Guidez Sidonie : 06.19.40.36.36
- Mme Laitem Brigitte : 03.27.65.37.07
- Mme Maufroy Sophie : 03.27.67.58.41

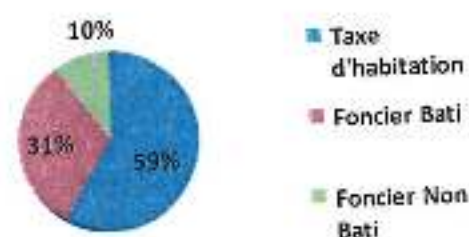


Parlons FINANCES

Produit Fiscal 2009

	Taux (%)	Assiette 2009	Produit fiscal	Part en %
Taxe d'habitation	15,23	794 900	121 063	58,5%
Foncier Bâti	13,85	469 800	65 067	31,4%
Foncier Non Bâti	48,17	43 400	20 906	10,1%
Total			207 036	100%

Produit Fiscal 2009



En 2008 le budget municipal avait été voté par l'ancienne municipalité et a été rigoureusement appliqué. Le budget 2009 est donc le 1er que nous présentons il est équilibré à 500 464 € en fonctionnement et 294 742 € en investissement.

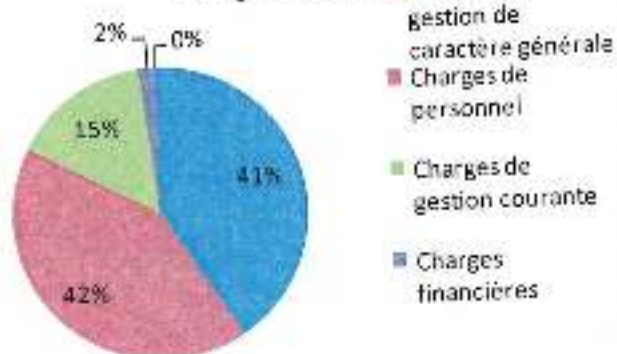
Les taux d'imposition ont été légèrement augmentés pour tenir compte de l'inflation et du coût important des travaux de rénovation, d'entretien et d'investissement à venir.

Il apparaît qu'Elesmes fait parti des communes dont le revenu fiscal par habitant est des plus élevés de la région. De ce fait Elesmes ne peut plus prétendre aux subventions du FDST (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale) car la pression fiscale était insuffisante et Elesmes n'a pas suffisamment de logements aidés.

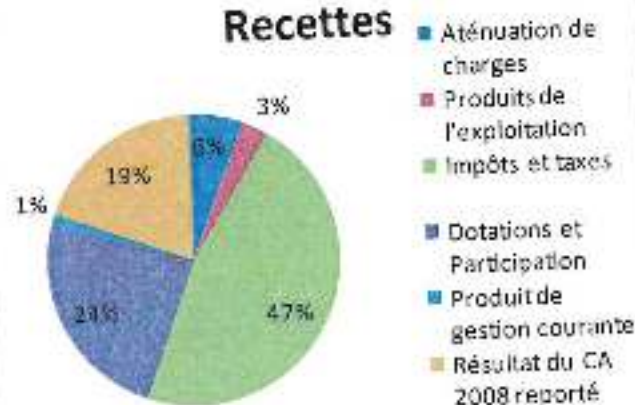
BUDGET FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Charges de gestion de caractère générale	204 833	Atténuation de charges	30 000
Charges de personnel	209 810	Produits de l'exploitation	14 733
Charges de gestion courante	76 241	Impôts et taxes	233 833
Charges financières	8 685	Dotations et Participation	118 550
Charges exceptionnelles	895	Produit de gestion courante	6 200
		Résultat du CA 2008 reporté	97 148
TOTAL	500 464	TOTAL	500 464

Dépenses



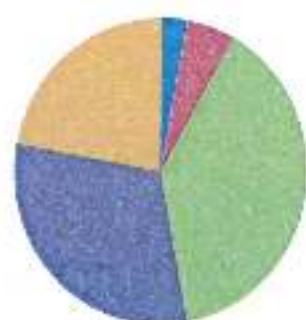
Recettes



BUDGET D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Immobilisation incorporelles	8 300	Subvention d'investissement	109 577
Immobilisations corporelles	15 300	FC TVA = LTFE	72 879
Dépenses d'équipement	114 694	Excédent fonctionnement 2008 capitalisé	65 538
Remboursement d'emprunt	90 510	Autres subventions d'équip. non transf	22 652
Opération d'ordre	400	Produits cession Immobilisations	23 696
Résultat reporté	65 538	Opération patrimoniale	400
TOTAL	294 742	TOTAL	294 742

Dépenses



- Immobilisation incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Dépenses d'équipement
- Remboursement d'emprunt
- Opération d'ordre
- Résultat reporté

Recettes



- Subvention d'investissement
- FC TVA = LTFE
- Excédent fonctionnement 2008 capitalisé
- Autres subventions d'équip. non transf
- Produits cession Immobilisations
- Opération patrimoniale

Notre taux d'endettement est redevenu très faible après le remboursement d'un emprunt de 72 000 € le mois de mai dernier et peut nous permettre d'envisager un nouvel emprunt pour la réfection de la toiture de l'église.

Grâce au suivi rigoureux de nos dépenses, à la vérification permanente de notre trésorerie, notre gestion est saine et exemplaire. Il nous faudra cependant rester très vigilant suite aux conséquences de la crise financière et des ses recombés sur les dotations de l'état et des collectivités.

CAL PACT l'Avesnois

Des possibilités de subventions pour vos travaux.

Avant d'entreprendre vos travaux, adressez-vous au

CALPACT de l'Avesnois

12 rue de la Croix
59600 MAUBEUGE

Réception tous les jours

Tél : 03.27.69.70.52

Munissez-vous de votre avis d'imposition

Travaux subventionnables : Menuiseries, couvertures, chauffage, électricité, assainissement.

En cas de mobilité réduite aide de 70 % : douche adaptée, monte escalier...



Déclaration de travaux

Toute personne qui effectue des travaux de faible importance ne dépassant pas 20 m² ou des aménagements extérieurs (chalets, clôture, extension, pose de vélux, modification de l'aspect extérieur d'une construction...) doit faire une **demande préalable de travaux** :
Imprimé à retirer en Mairie.

Pour toute construction de plus de 20 m² l'obtention d'un **permis de construire est obligatoire**

**Ducasse
GROOV'UNIT
ORCHESTRA
revient
Samedi 20
à 20h30**

DUCASSE 19-20

Vendredi 19 :

19 h match de Rugby-foot entre

l'AFCE et le rugby club de Maubeuge

Buvette et Restauration sous le chapiteau place de la Mairie

Samedi 20 : 11h 30 Inauguration de la ducasse

14H au stade : *1ère Fête des communes*

rurales de l'AGGLO

GRAND INTERVILLAGE



18 h – Repas Moules Frites à 11 €

(Les personnes intéressées peuvent se faire connaître à la Mairie : ☎ : 03.27.68.40.12)

Petite restauration sous chapiteau

20 h 30 – Animation 100 % Live



“GROOV'UNIT ORCHESTRA”

21 - 22 Juin

Dimanche 21 :

13 h 45 : Défilé du **Mabuse band** et des **Petits Guignols** dans les rues du village

14 h : Animation Sportive sur le terrain de Football



17h : **Fête de la Musique** au foyer rural
grand concert par la **Fanfare de Sous le Bois**

Lundi 22 : 17 h 30

Concours de vélos fleuris

Divers jeux pour les enfants



Durant ces 4 jours : Nombreuses attractions (*chenille, manège enfantin, tir, pêche aux canards, jeu de pièces, harbe à papa, jeu de pinces ...*)

LA POLITIQUE SOCIALE COMMUNALE

Les membres de la commission des Affaires Sociales et Emploi ont élaboré en ce début d'année, la politique sociale de la commune.

Ce document est un outil de travail qui va nous guider pendant notre mandat

La démarche sociale définit le rôle des élus et regroupe les actions en faveur :

- ⇒ De l'enfance, des jeunes et de la famille
- ⇒ Des personnes âgées
- ⇒ Des personnes handicapées et malade

Elle a été votée en conseil municipal et sera révisée chaque année afin de s'adapter aux évolutions et de répondre aux besoins de la population.

Les points forts de l'action sociale de 2008 :

- Faire de la mairie, un lieu d'information et de rencontre (permanents, site internet, 2 bulletins municipaux, le livret du nouvel habitant).
- L'activation du plan « canicule » qui nous a permis de rencontrer toutes les personnes isolées du village
- Concertation avec les partenaires sociaux du bassin de vie afin de connaître les filières sociales à la disposition de la population.



Pour 2009 et après un questionnaire distribué aux familles concernées par l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires, recherche de partenariats et contribution de la mairie au Centre aéré de Villers sire Nicole, pavillon d'été et vacances à Saint Enimie en lien avec l'AMVS. Mise en place des « journées citoyen » pour que vos enfants découvrent le patrimoine de leur lieu de vie.

Pour mener sa politique sociale, la commune dispose d'un outil, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à qui elle confie partiellement, la conduite de ses actions.

Nous tenons à souligner que la mission première est d'instruire les dossiers d'aide sociale.

QUE VOUS SOYEZ DANS LE BESOIN OU QUE VOUS AYEZ DES IDEES POUR AMELIORER LE LIEN SOCIAL, LA MUNICIPALITE EST A VOTRE ECOUTE

LES RENDEZ-VOUS D'ETE :

Centre de Loisirs de Villers sire Nicole : du 6 au 31 juillet pour les 6-15 ans

Mosaïc, jardin des cultures à Houplin-Ancoisne en partenariat avec L'AMVS : mardi 4 août pour les enfants de 4 à 14 ans

Centre de Vacances à Sainte-Enimie du 13 au 22 août pour les 14-17 ans

Opération Citoyen, Elosmes et ses étangs le mercredi 19 août pour les 6-14 ans

NOUS VOUS SOUHAITONS UN AGREABLE ETE

La Municipalité et L'équipe du CCAS

QUOI DE NEUF AU CCAS ?

Pour sa première journée citoyen, le Centre d'Action Sociale a accueilli une vingtaine d'enfants de 6 à 14 ans.

Sur le thème « Elesmes et ses exploitants agricoles », les enfants ont découvert notre patrimoine rural.

Une carte du village et un questionnaire distribués en début de journée leur a permis de s'orienter d'une exploitation à l'autre et de découvrir la vie à la ferme. Ils ont également appris à reconnaître ce qui dans leur alimentation était issu de l'agriculture et de l'élevage.



Une belle journée qui a permis à Flavien, Elsa, Philippine, Lana, Charlotte, Elody, Maureen, Enora, Louka, Eva, Brice, Inès, Floriane, Thomas, Nicolas, Loris, Léa, Thyphaine, Alexia, Antoine, Romane, Grazielle de se retrouver auprès des animaux et d'écouter en fin de journée M Walraevens raconter la vie d'antan et la ruralité d'aujourd'hui.



Nombreux étaient les Elesmois qui possédaient des vaches, des volailles Il y a cinquante ans. Aujourd'hui, seules six fermes sont exploitées. Le saviez vous ?

Nous profitons de ce bulletin municipal pour remercier les exploitants qui nous ont si gentiment accueillis.

Rendez-vous pour la deuxième journée citoyen le mercredi 19 août, le thème : « Elesmes et ses étangs ». Une troisième journée est à l'étude pour les vacances de Toussaint. « Elesmes et ses édifices publics ».



Rassurez-vous le CCAS travaille également pour nos autres rendez-vous :

- Aide et accueil de la population en difficulté
- Partenariat avec Villers sire Nicole pour le centre aéré de juillet
- Le repas des anciens le 18 octobre
- Les colis de Noël

Toutes vos suggestions seront les bienvenues.

Si des enfants de 6 à 14 ans n'ont pas été contactés lors de la première journée, se faire connaître en Mairie



TOUTE L'ÉQUIPE DU CCAS



COMMISSION ENSEIGNEMENT

Comme nous vous l'annoncions dans le précédent bulletin, la restauration scolaire est désormais assurée par la société Flandres Artois Restauration depuis le 23 mars 2009. Dans l'ensemble, enfants et enseignants semblent satisfaits.

Vous pouvez retrouver les menus sur notre site internet www.elesmes.fr

Bonne nouvelle pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Elesmes Mairieux, la nouvelle convention a été adoptée lors de la commission d'entente intercommunale.

Pour la rentrée 2009-10 nous gardons la même répartition des classes.

Si vous, parents, êtes encore indécis sur le lieu de scolarisation de votre enfant, n'hésitez pas à rencontrer nos directeurs (Mme Histe à Mairieux et Mr Buriez à Elesmes)

Notre école est rurale mais elle bouge et s'investit dans de nombreux projets.

Comme exemple, la participation des élèves de Mr Buriez à l'opération « les petits chercheurs » sur le thème de « la lumière et l'ombre ». Leur projet a été sélectionné et ils ont présenté leur travail de recherche à l'IUT de Maubeuge en compagnie de 4 autres classes. La classe a été primée et a reçu des livres. Leur réalisation (**un périscope**) a été exposée à la Maison Folie de Maubeuge.

Félicitations aux élèves et à Mr Buriez et mention particulière à Steeve, Inès, Justine pour leur prestation orale devant le jury.



Autre grand projet pour la municipalité et Mr Buriez, la création d'une classe numérique. Le dossier de candidature est en cours et nous espérons qu'il retienne l'attention du Ministère de l'Education Nationale.

Le jeudi 4 juin nos élèves de CM2 ont eu droit à leur **baptême de l'air** ; cadeau offert par les municipalités d'Elesmes et Mairieux pour leur départ au collège.



Date importante : Kermesse de l'école le 27 juin à Mairieux

Venez nombreux applaudir les enfants.

Sophie MAUFROY

Parcours du Cœur

Le dimanche 29 mars se déroulait le parcours du cœur, la municipalité aidée de bénévoles a relancé la manifestation, tombée dans la désuétude depuis quelques années, et assuré la logistique pour les différents parcours proposés :

- parcours marche de 5 et 10 kms
- parcours cyclotouriste en boucle



Il fallait être téméraire car il ne faisait pas très chaud, mais les quelques rayons de soleil et l'air vivifiant ont permis d'affronter le changement d'heure. Se lever 1 heure plus tôt un dimanche.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation, balisage des sentiers, inscription, contrôle médical, préparation des boissons chaudes. Merci au club cyclo AVENIR pour le parcours cyclotouriste.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'an prochain

Halte aux dépôts sauvages

Nous vous rappelons quelques règles élémentaires de civisme à respecter, pour la sécurité, la tranquillité de tous et pour préserver notre environnement.

Il est interdit de déposer des débris (boue, déchets verts, tailles de pelouses etc...) ou des objets (matériaux, cartons, ferrailles, appareils électroménagers etc...) sur les lieux publics, le long des voies, fossés, talus ...

Toute personne reconnue coupable de tels faits sera poursuivie en justice ; il existe des déchetteries accessible par tous les élesmois



Deux exemples à ne pas suivre

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme)

L'étude du PLU a été élaborée par la précédente Municipalité au cours de l'année 2007 et confiée au cabinet FHR pour sa réalisation par l'AMVS.

Le projet présenté par le cabinet a été voté par le conseil municipal pour être présenté lors de l'enquête publique en septembre -octobre 2008.

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu, quelques modifications ont été apportées, le rapport du commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Le PLU ayant eu l'approbation du SCOT, le conseil municipal vote le 6 mai 2009 à l'unanimité le PLU définitif.

Le PLU accepté et voté par le conseil municipal est reproduit en plusieurs exemplaires pour être envoyé aux partenaires et aux services de l'Etat.

A son retour dans le délai maximum de deux mois, si l'avis de l'Etat est favorable, il sera mis en application.

Une réunion publique aura alors lieu pour présenter le Plan Local d'Urbanisme définitif à la population et préciser les modalités d'application

Ducasse

samedi 20

Moules Frites

AABS : «Trophée de France » Hélicoptères

Les 22, 23 et 24 mai l'AABS (Association Aéromodélisme Bassin de la Sambre) organisait sur son terrain de la Salmagne le Trophée de France hélicoptères. Il s'agit d'un concours de vol de modèles réduits d'hélicoptères radio commandés.



Les conditions climatiques étaient excellentes et le président Jacques MAYEUX avait tout lieu d'être satisfait de la prestation des compétiteurs. Ce sont en effet les meilleurs pilotes français et européens qui se sont affrontés au cours de cette compétition.



Les Footballeurs montent en division supérieure

Dimanche 7 juin le championnat s'est terminé par une victoire de nos footballeurs sur Prisches (3 à 1), leur assurant la montée en division supérieure (2ème division Escaut). C'est la troisième montée successive. En soirée, dirigeants, footballeurs et supporters ont fêté l'événement autour d'un barbecue bien achalandé.

L'équipe réserve, créée cette année, termine quatrième de la 4ème division Escaut à 2 points de la montée.

Actuellement le club compte plus de 60 licenciés et cette réussite est très encourageante

Deux équipes supplémentaires seront lancées la saison prochaine qui débute en août : l'une concerne les jeunes nés en 91, 92, 93, l'autre ceux nés en 95, 96, 97. Des entraîneurs sont actuellement formés pour les encadrer, les 4 équipes ne sont pas encore complètes et tous les joueurs sont les bienvenus

Merci à tous les Élesmois pour leur soutien et leur participation aux diverses actions que nous avons menées (tournois, couscous, calendriers, brocantes...)

Pour financer la saison prochaine, ils vont de nouveau participer aux brocantes (si vous avez des objets dont vous voulez vous débarrasser, n'hésitez pas à les contacter

Prochains rendez-vous : le week-end de la ducasse (match Rugby-Foot le vendredi et équipes de jeunes le dimanche), tournoi le 9 août. Le club est inscrit pour la coupe de France (1er tour fin août)



Contacts : Julien DECOBERT 06.64.80.83.81
David TIMOTEO 06.08.88.60.08

Confiture de pommes de terre

Recette donnée par M Vrancken Président de l'AJANE

Ingédients :

- 2 kg de pommes de terre
- 1 kg de sucre cristallisé
- 4 citrons
- 1 gousse de vanille

Préparation :

Peler les pommes de terre. Les laver. Couper en dés. Les saisir très vite en cocotte au beurre pour les raffermir. Laver les citrons les couper en tranches fines.

Dans une bassine, faire macérer heures les pommes de terre, les citrons et le sucre avec la gousse de vanille fendue en deux.

Cuisson de la confiture :

Laisser ensuite cuire à petit feu deux heures en remuant de temps à autre. Les dés de pommes de terre (passés au beurre) demeurent entiers. Quand la confiture a pris (ce qu'on vérifie en faisant couler une goutte du sirop sur une assiette froide) retirer la bassine du feu. Remplir les pots chauffés au préalable à la vapeur de la bassine ou ébouillantés. Attendre le lendemain ou mieux le surlendemain pour les couvrir.

Demandez à vos invités quelle est la confiture que vous leur servez. Vous serez étonnés de leur réponses

Cérémonie du 8 Mai

Les membres du conseil municipal, de nombreux élesmois ainsi que des enfants des écoles se sont rendus au monument aux morts. Après le discours du Maire, la lecture du message par M Guy Pronier, le message très apprécié enregistré par les élèves de la classe de m Buriez une gerbe a été déposée.

Une délégation importante s'est ensuite rendu à la stèle de l'épinette où nous attendaient les élus de Bousois accompagnés des musiciens pour y déposer une gerbe.

Un vin d'honneur au foyer rural a clôturé cette commémoration.



Fleurissement de la Mairie

L'AJANE (Association des Jardiniers et Amis de la Nature Elesmois) avec à sa tête son président M Léopold Vrancken a procédé le mardi 9 juin au fleurissement de la façade de la Mairie avec la mise en place de balconnières réalisés par les membres de l'association.



Avant



Après

LE BUS DE LA CREATION D'ENTREPRISE

Du 16 au 20 juin, « le BG Bus de la création d'entreprises » sillonnera diverses communes de la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre. A son bord, des conseillers de la Boutique de Gestion ESPACE (BGE) iront à la rencontre des porteurs d'idées, de projets. Ils pourront vous accueillir et vous informer sur le meilleur parcours pour réussir votre projet de création ou de reprise d'entreprise.

Ne manquez pas son passage près de chez vous.

	Matin 9 h - 12 h	Après-midi 14 h - 17 h
Mardi 16 juin	Jeumont : Place Pompidou	Maubeuge : Quartier de l'Épinette
Mercrodi 17 juin	Ferrière la Grande : Place de la République	Louvroil : Place du Dr Laloux
Jeu di 18 juin	Aulnoye-Aymeries : Place Serge Juste	Assevent : Place de l'Église
Vendredi 19 juin	Feignies : Place Général de Gaulle	Jeumont : place de la République
Samedi 20 juin	Maubaega : Parking du Zoo	—

Ducasse

Dimanche 21

Défilé du

Mabuse Band

MAUBEUGE
COMMUNAUTE VAL DE SAMBRE
DÉFILÉ DU
MABUSE BAND
dans les rues

Résultats du contrôle de l'eau

REGIE SIDENFRANCE C.E. AVESNELLES

Prélèvement	Type	Code	Nom
Unité de gestion		00132097	REGIE SIDENFRANCE C.E. AVESNELLES
Installation	LID	000442	VIEUX RENC
Point de surveillance	S	000001331	CENTRE BOURG
Localisation exacte			21 RUE MERIEUX
Commune			ELESMES

Prélevé le : mercredi 01 avril 2009 à 09h35
 par : AGENT DU LABORATOIRE
 Type visite : D1

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	9,10				25,00
RÉSIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,16 mg/LCl ₂				
Chlore total	0,17 mg/LCl ₂				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DES EAUX DE L'INSTITUT PASTEUR, LILLE 5901
 Type de l'analyse : D1_3 Code SISE de l'analyse : 00132097

Référence laboratoire : 917727

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Coloration	<1 mg/L Pt				15,00
Odeur Saveur (qualitatif)	0 qualit.				
Turbidité néphéométrique NFU	0,21 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unités pH			6,50	8,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/l				200,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	704 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-72h	<1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 37°-24h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-M5	<1 n/100ml				0
Entérocoques /100ml-M5	<1 n/100ml		0		
Escherichia coli /100ml-M5	<1 n/100ml		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00132097)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.



Pour le Directeur Départemental
des Affaires Sanitaires et Sociales
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires

G. JACOB



Show Noël Septembre



Le 4 avril Cabaret/Poésie au Foyer Rural : Noël Chemin, plus connu sous le pseudonyme de Noël Septembre a fait son show.

Cet artiste local, amoureux de la poésie, poète et jongleur de mots, a permis à un public de connaisseurs de passer une agréable soirée.



Noël Septembre n'était pas seul, il était accompagné par l'incontournable Albert Delchambre, acteur, compositeur et interprète, de Rodolphe Chemin à la percussion et à l'harmonica, mais aussi du musicien londonien Andy Kirk.



légère collation fut servie au public

Chant de Noël Septembre

♫ J'aime toutes les femmes,
Des putains aux madones.
Je suis un homme à femmes,
Que la mienne pardonne.

J'ai le cœur vagabond,
Le regard voyageur.
Je m'envole d'un bond,
Papillon ravageur. ♫

Au
de la soirée

cours
une

Opération Bouchons

Ce samedi 6 juin, le ramassage des bouchons en plastique a encore connu un immense succès, le camion de la commune a fait son plein (voir photo ci-dessous).

N'oublions pas que cette collecte de bouchons permet de financer l'achat de fauteuils roulants pour handicapés. Merci à toute la population élesmoise qui sait toujours se mobiliser pour les nobles causes. Nous vous invitons à continuer de stocker les différents bouchons.

Attention : Seuls les bouchons des bouteilles d'eau minérale (plate ou gazeuse), de jus de fruits, de coca, de boissons gazeuses sont ramassés. Soyez attentif à ce tri, évitez de mettre les bouchons d'huile, lessive ou ayant une partie métallique.

Prochain ramassage

Samedi 7 novembre



Dimanche 21

à 17 h au

Foyer Rural

Concert par

l'Harmonie de

Sous le Bois

L'Assurance Maladie de Maubeuge vous informe :

CEAM

Pensez à la demander avant de partir à l'étranger

Si vous envisagez de séjourner dans l'un des 27 pays de l'Union européenne, ou en Islande, au Liechtenstein, en Norvège, en Suisse, pensez à demander votre carte européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre caisse. Sur place, elle vous permettra de bénéficier de la prise en charge des soins médicalement nécessaires, par les services publics de santé du pays concerné. A [▷] chacun sa carte

Gratuite et valable un an, la carte européenne d'Assurance Maladie est individuelle et nominative. Chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris vos enfants. Pour l'obtenir, il suffit d'en faire la demande auprès de votre caisse d'Assurance Maladie au minimum deux semaines avant votre départ* par téléphone au 36 46 ou sur les guichets automatiques de l'Assurance Maladie (liste complète des GAAM sur ameli.fr rubrique votre caisse). Vous n'avez aucun document à fournir [▷] **pratique : la demande en ligne !**

Vous pouvez commander votre carte européenne sur Internet à partir de votre compte ameli. De votre compte, vous pouvez aussi demander vos attestations de droits et de paiement d'indemnités journalières. Elles vous seront expédiées par courrier. Si vous n'avez pas encore créé votre compte, rendez-vous sur ameli.fr /assurés et laissez-vous guider.

* Si vous devez partir dans moins de 15 jours, votre caisse vous délivrera un certificat provisoire valable trois mois.

*Pour tout renseignement complémentaire,
contactez la Caisse d'Assurance Maladie de Maubeuge au*

36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Ou consultez le site internet de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr

Dans le cadre de notre Intervillage du Samedi 20 juin nous recherchons des volontaires pour constituer une équipe représentant notre village

Pour contact Tel Mairie : 03.27.68.40.12

ou Mlle Villers Tel : 06.75.70.70.89

Prochaine Collecte des Encombrants

Jeudi 29 Octobre

Si vous êtes victime, portez plainte

Si vous êtes victime d'une escroquerie, déposez plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche

Munissez-vous de tous les renseignements en votre possession :

- références du ou des transferts d'argent effectués,
- référence de la ou des personnes contractées : adresse de messagerie ou postale, pseudos utilisés, numéro de téléphone, fax, copie des courriels/courriers échangés ...,
- Tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

INFO ESCROQUERIES

08 11 02 02 17

COÛT D'UN APPEL LOCAL

RECENSEMENT MILITAIRE



Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 1993, âgés de 16 ans doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents, en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Le recensement est une obligation légale. Le jeune non recensé ne pourra s'inscrire à certains examens (baccalauréat, permis de conduire ...).

Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à sa mairie.

Vol de coordonnées bancaires

Pour se protéger: les règles de vigilance

📍 sur Internet

→ je réalise mes achats uniquement sur les sites de confiance, signalé par le logo et dont l'adresse commence au moment de la transaction par "https"

→ j'évite le piratage de ma carte bancaire en protégeant mon ordinateur avec un anti-virus, un pare-feu et un logiciel anti-espion à jour.

📍 les automates (distributeurs de billets)

→ je compose discrètement mon code et masque le clavier avec ma main.

→ je ne me laisse pas distraire par des inconnus qui proposent leur "aide"

📍 En magasins

→ Numéro de carte bancaire + date d'expiration + cryptogramme = danger !

(Dans le cadre d'une transaction en magasin, il est très facile pour l'escroc d'identifier ces numéros et de les noter)

→ je ne quitte jamais des yeux ma carte bancaire, je ne la confie à personne

→ je ne conserve pas mon code secret au même endroit que ma carte bancaire

📍 De manière générale, je suis les conseils de mon banquier

Baptême de l'air pour les gagnants du Téléthon

Les gagnants, des grilles vendues dans le cadre du téléthon 2008 par la GEA, ont effectué par cette belle fin d'après midi du vendredi 29 mai le survol de la région.

Murielle Declercq, David Timotée, Jean-Marie Piette accompagnés par un pilote chevronné Jean Claude Lailayaux ont donc décollé de la Salmagne pour aller survoler le lac du Val Joly, la région d'Avesnes, les carrières Bocahut avant de venir repérer au dessus d'Élesmes leur habitation. Un moment inoubliable pour chacun.

Nous rappelons que le baptême de l'air avait été offert par l'UASH pour le téléthon.



Ducasse

Lundi 22

vélos Fleuris

Jeux divers

Calendrier des Prochaines Manifestations Prévues en 2009

Municipalité ou Associations

Jeudi 18 juin : Commémoration de l' appel du Général De Gaulle - Dépôt d' une gerbe de fleurs au monument aux morts

Samedi 27 juin : Fête des écoles qui aura lieu cette année à Mairieux avec la participation de l'Association des Parents d'Elèves

Dimanche 28 juin : Grande brocante rue du Ponteau organisé par l'ALE

Juillet 2009 : Centre aéré à Villers-sire-Nicole

Dimanche 19 juillet : Voyage au Zoo d'Anvers organisé par les 7 clochers

Mercredi 19 août : Journée découverte pour les enfants d'Elesmes de 6 à 14 ans organisée par les membres du CCAS. Thèmes : les étangs

Samedi 22 Août : Marche gourmande organisé par les 7 clochers à Vieux Reng

Samedi 26, Dimanche : Meeting d'aéromodélisme organisé par l'AABS au terrain
27 Septembre : de la Salmagne uniquement JET à réacteur ou électrique

Dimanche 18 octobre : Repas du CCAS au Foyer Rural

Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'armistice - Remise des médailles du travail - Remise des prix des Maisons fleuries, Noces d'Or...

Dimanche 29 novembre : Course des 7 clochers à Vieux Reng

Samedi 5 décembre : Téléthon avec la participation de toutes les associations sur la place et au Foyer Rural

Samedi 19, Dimanche : Salon de la créativité organisé par KRÉ ACTIVITÉS au
20 décembre : Foyer Rural et Marché de Noël sur la place

Dernière minute

Nous vous faisons part de la démission du Conseil Municipal d'Elesmes de Nicolas LECLERCQ